

Haute-Corrèze Communauté au quotidien



Haute-Corrèze Communauté gère les accueils collectifs de mineurs (3-17 ans) sur différents sites :

Bugeat, La Courtine, Lamazière-Basse, Liginiac, Merlines, Mestes, Monestier-Merlines, Neuvic, Palisse, Peyrelevade, Saint-Angel, Saint-Pardoux-le-Vieux, Sornac, Soursac.

L'action des accueils garderie, périscolaire et extrascolaire est, à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. Ce sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, espaces évolutifs de liberté, de découverte, de préparation à la citoyenneté.

matin		après-midi			soir	
GARDERIE	ÉCOLE	PAUSE MÉRIDIENNE	ARS*	ÉCOLE	ARS*	GARDERIE OU ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE

mercredi & vacances scolaires

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Garderie : les accueils garderie prennent en charge les enfants de maternelle et primaire le matin avant l'école, à la pause méridienne et le soir après l'école.

ARS (Aménagement des Rythmes Scolaires) : les activités ARS répondent à la circulaire du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires.

Ateliers après l'école : ces ateliers (pour le secteur Haute-Dordogne), dont la finalité est de permettre la pratique suivie d'une activité (théâtre, danse...), ont lieu le soir après l'école. La famille s'engage à ce que l'enfant participe sur toute la durée de l'atelier (trimestre, année...).

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : les accueils de loisirs accueillent les enfants de 3 à 17 ans les mercredis et les vacances scolaires. La prise en charge des repas et goûters pendant les vacances et les mercredis est prévue par Haute-Corrèze Communauté.

Séjours : ils sont organisés lors des vacances pour les enfants de 3 à 17 ans.



Ma facture en détails

Tarification : la tarification comprend l'encadrement, les sorties et activités ainsi que la restauration. Elle est votée par le conseil communautaire et est basée sur le quotient familial.

Pointage des présences : les enfants sont pointés par les animateurs du service action sociale.

Les enfants arrivant et/ou partant avec le transport scolaire bénéficient de la garderie gratuite. Pour les autres enfants, la facturation intervient dès la 4^{ème} présence de l'enfant au cours du même mois (le matin ou soir = 1 présence / le matin et le soir = 2 présences).

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, toute absence non déclarée au moins 48 heures ouvrées (du lundi au vendredi) à l'avance ou sans justificatif médical entraînera une facturation.

Rythme de facturation et modalités de paiement : les factures sont éditées et envoyées chaque mois (une seule par famille). Le règlement est à effectuer auprès du Trésor public à réception du titre, dans les délais impartis (modes de règlement : espèces, chèque à l'ordre du trésor public, carte bleue).

Transmettez vos documents à la communauté de communes afin de bénéficier d'éventuelles aides. Sans ces justificatifs, le service finances ne pourra pas déduire ces aides de vos factures et la facturation s'établira au dernier quotient familial fourni. Si votre situation financière évolue, vous pouvez contacter le coordonnateur de votre secteur pour étudier votre situation.

Qui contacter si j'ai une question

Sur les présences de mes enfants

Haute-Corrèze Communauté
prendre contact
avec le coordonnateur
de votre secteur

Sur le paiement de ma facture

Hôtel des Finances
3, rue Albert Chavagnac
19200 Ussel
05 55 46 19 50

Sur les aides possibles

Haute-Corrèze Communauté
Service action sociale
Marie Bonte
05 55 95 35 38

Sur les attestations de paiement

Haute-Corrèze Communauté
auprès de
Françoise Massabuau
05 55 95 35 38

Modèle

FACTURE

Zone de coordonnées de la famille

Facture N° : 00882

Date : 20/11/2018

Facture à Régler avant le : 20/12/2018

N° TITRE GLOBAL : 2

N° BORDEREAU : 2

Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

Période concernée par la facture

Etablissement / Accueil	Désignation	Base	Tarif	Montant
-------------------------	-------------	------	-------	---------

Nom et prénom de l'enfant (Nom du parent)		Détail par enfant		
LIGINIAC GARDERIE	Forfait Garderie septembre 2018	1,00	8,00	8,00
Sous Total :				8,00 €

Nom et prénom de l'enfant (Nom du parent)				
LIGINIAC GARDERIE	Prestation concernée Forfait Garderie septembre 2018	1,00	8,00	8,00

Prestations facturées selon la grille tarifaire basée sur le quotient familial* (détail au dos) :

- garderie
- atelier après l'école
- ALSH (accueil de loisirs)
- séjour

*disponible en téléchargement sur le site internet www.hautecorrezecommunaute.fr

Sous Total :				8,00 €
---------------------	--	--	--	---------------

Reste à payer pour cette facture : 16,00 € Total dû par la famille pour cette période **Total Facture : 16,00 €**

Montant total à régler **Solde dû : 16,00 €**

Adresse de paiement :

Règlement en numéraire à la caisse du comptable en charge du recouvrement, par CB, par chèque bancaire ou postale adressé au Trésor Public USSEL, 3 Rue Albert Chavagnac 19200 USSEL ou par virement :
RIB 30001 00846 E190000000 30 - IBAN FR26 3000 1008 46E1 9000 0000 030

✂ Coupon à joindre avec le règlement

À joindre Coupon règlement - HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Zone de coordonnées de la famille

Facture N° : 00882

Accueils : GARDERIE

Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

N° TITRE GLOBAL : 2

Date : 20/11/2018

Montant : 16,00 €

Solde dû : 16,00 €

N° BORDEREAU : 2